

PERSONNELS

JE VOTE

pour mes représentant.e.s
dans les conseils de l'université

30 NOV.
2021



Pourquoi / Comment voter ?
www.univ-tln.fr



UNIVERSITÉ DE
TOULON

🕒 POURQUOI VOTER ?

Des sièges sont à pourvoir au sein des conseils de certaines composantes :

◆ IUT :

- Collège des personnels BIATSS (1 siège)

◆ UFR SCIENCES ET TECHNIQUES :

- Collège A : professeurs et personnels assimilés (1 siège)

◆ UFR SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES (STAPS) :

- Collège A : professeurs et personnels assimilés (1 siège)

◆ UFR LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES (LLSH) :

- Collège B : autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (2 sièges)

◆ LABORATOIRE IMSIC :

- Collège des enseignants-chercheurs et assimilés – Sous collège Professeurs et assimilés – Toulon (1 siège)

◆ SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION :

- Collège des personnels scientifiques ou personnels de catégorie A (2 sièges)
- Collège des personnels administratifs, techniques et de service en fonction dans les bibliothèques (3 sièges)

◆ SERVICE COMMUN DU SUAPS :

- Collège des professeurs d'éducation physique et sportive affectés au SUAPS (3 sièges)
- Collège des professeurs d'éducation physique et sportive vacataires au SUAPS (1 siège)

🕒 QUI VOTE ?

Vous pouvez consulter les listes électorales qui ont été publiées le 22 octobre 2021. Pour voter, vous devez être en situation d'activité.

◆ INSCRIPTION D'OFFICE SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Vous êtes personnel enseignant titulaire ou en contrat à durée indéterminée, personnel BIATSS titulaire ou contractuel en CDI, ou en CDD pour une durée de plus de 10 mois : vous êtes automatiquement inscrit sur les listes électorales. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez demander la rectification des listes jusqu'au jour du vote via l'adresse : elections-daji@univ-tln.fr.

◆ INSCRIPTION SUR DEMANDE

Vous êtes personnel enseignant stagiaire ou non titulaire (ATER, chargé d'enseignement vacataire, doctorant contractuel, enseignant contractuel recruté en CDD, maître ou lecteur de langue, SPEA) pour plus de 64 heures : vous pouvez demander votre inscription sur les listes électorales via l'adresse : elections-daji@univ-tln.fr, et ce au plus tard le mercredi 24 novembre 2021 – 12 heures.

⊙ COMMENT VOTER ?

Une pièce d'identité en cours de validité est obligatoire (carte professionnelle, carte d'identité, passeport...), et vous sera réclamée à l'entrée du bureau de vote. Si vous ne pouvez pas vous déplacer pour voter, vous pouvez donner procuration à l'un de vos collègues, et ce, jusqu'à la veille du scrutin soit le 29 novembre 2021 – 12 heures. Vous pouvez vous renseigner auprès de la direction administrative dont vous dépendez ou auprès de la DAJI (elections-daji@univ-tln.fr). Tous les formulaires utiles pour voter sont téléchargeables depuis l'intranet.

Les formulaires de procuration peuvent être envoyés par voie électronique, accompagnés de toutes les pièces, à elections-daji@univ-tln.fr.

⊙ QUAND ET OÙ VOTER ?

Tous les scrutins auront lieu le mardi 30 novembre 2021, de 9 h à 16 heures sur les sites de Toulon et La Garde, et de 9 h à 15 heures sur le site de Draguignan. Le lieu de vote dépend de votre service ou composante d'affectation.

- **Bâtiment PI, Plot Baou, Salle BA 710** : IUT MMI, Laboratoire IMSIC, et personnels du SCD affectés à Toulon.
- **Bâtiment EVE, salle des actes** : IUT, UFR Sciences et Techniques, STAPS, LLSH, personnels du SCD et du SUAPS affectés à La Garde.
- **Bâtiment IUT - Bibliothèque** : Départements délocalisés de l'IUT et personnels SCD affectés à Draguignan.

Toutes les décisions relatives au scrutin (validation des procurations, inscriptions sur les listes électorales, rectification des listes) sont prises par le président après instruction de la DAJI (Direction des affaires juridiques et institutionnelles), Bât. le Béal 1, campus La Garde-La Valette.

⊙ COMMENT SE PORTER CANDIDAT ?

Tout électeur peut être candidat. Sauf l'hypothèse où un sous-collège ne comporte qu'un siège à pourvoir, les candidatures sont présentées par listes respectant l'obligation d'alternance homme/femme. Les conditions requises pour déposer les candidatures figurent dans l'arrêté portant organisation des élections.

🕒 INFORMATIONS PRATIQUES

Les documents et formulaires relatifs aux élections du mardi 30 novembre 2021 sont accessibles sur [l'intranet de l'Université](#).

🕒 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES SIÈGES OUVERTS

Conseils de composante, laboratoire, services communs	Collèges / Sièges
IUT	Collège des personnels BIATSS : 1
UFR Sciences et Techniques	Collège A : professeurs et personnels assimilés : 1
UFR Sciences et techniques des activités physiques et sportives	Collège A : professeurs et personnels assimilés : 1
UFR Lettres, langues et sciences humaines	Collège B : autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés : 2
Laboratoire IMSIC	Collège des enseignants-chercheurs et assimilés – Sous collège Professeurs et assimilés – Toulon : 1
Service commun de la documentation	Collège des personnels scientifiques ou personnels de catégorie A : 2
	Collège des personnels administratifs, techniques et de service en fonction dans les bibliothèques : 3
Service commun du SUAPS	Collège des professeurs d'éducation physique et sportive affectés au SUAPS : 3
	Collège des professeurs d'éducation physique et sportive vacataires au SUAPS : 1